



## Le Centre Communal d'Action Sociale

Accueil > Social, Santé > Le Centre Communal d'Action Sociale

**Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public qui fonctionne avec son propre budget subventionné par la ville. C'est l'outil dont dispose la commune pour mener sa politique sociale. Il est géré par un Conseil d'Administration qui comprend 11 membres dont Madame le Maire est Présidente de droit.**

Le CCAS de Cassis, 8% du budget de la ville, acteur du développement social local, a la particularité de comprendre aussi dans ses missions, le Pôle seniors, le Pôle avenir emploi, le P.I.J. (Point Information Jeunesse), le Pôle logement, ainsi que la gestion de la Résidence sociale du Hameau des Gorguettes.

Si les actions spécifiques : prestations d'aides, services aux personnes, réponses sociales envers les plus fragiles, animations pour les personnes âgées, Foyer de l'âge d'or..., sont bien identifiées, elles ne constituent que la partie opérationnelle, visible, de la mission dans laquelle le CCAS est engagé.

**Les professionnels du CCAS sont là pour vous aider, n'hésitez pas à les rencontrer :**

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Le mardi de 13h30 à 17h

### Le Conseil d'administration

**Danielle Milon, Présidente du CCAS, Maire de Cassis, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine MPM et Martine Mazerolle, Vice-Présidente du CCAS, Adjointe aux affaires sociales.**

**Les membres du Conseil d'administration élus par le Conseil municipal :**

- Lydia Bertrand
- Nadine Faure-Brac
- Jean-Pierre Genest
- Jean-Louis Rivière

**Les membres du Conseil d'administration nommés par Madame le Maire :**

- Marie-Françoise Rousset-Rouvière
- Sabine Dumaine
- Colette Daubelcourl
- Claude Foissy
- François Roux



## Qui contacter ?

---

**Centre Communal d'Action Sociale**

*10 rue Adolphe Thiers*

*13260 Cassis*

Tél. : 04 42 18 36 87

Courriel : [ccas\(at\)cassis.fr](mailto:ccas(at)cassis.fr)

> [Voir sur la carte](#)

## A télécharger

---